



## Les autorités françaises ne peuvent plus ignorer les appels au rapatriement des Français en Syrie et en Irak

Le ministre des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, a une nouvelle fois affirmé le 2 février que les Français ayant appartenu à l'Etat islamique et détenus en Syrie ou en Irak devraient être jugés sur place et que les enfants ne seraient rapatriés qu'au cas par cas **et ce malgré les preuves d'une situation humanitaire et sécuritaire déplorable.**

ECPM réitère son appel auprès des autorités françaises à rapatrier, en plus des femmes et des enfants, les djihadistes hommes, notamment des 11 français condamnés à mort en Irak. Le gouvernement doit en effet revoir sa position **à la lumière des recommandations formulées par un nombre croissant d'institutions**, comme récemment la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), quant à la question du rapatriement. **Ces recommandations viennent s'ajouter aux appels d'experts d'organisations internationales y compris des Nations unies<sup>1</sup>, d'organisations de la société civile<sup>2</sup>, d'avocats<sup>3</sup>, de juges<sup>4</sup>**, qui ont tous soulevé les conséquences désastreuses que pourrait entraîner le maintien de cette ligne politique et considèrent le rapatriement comme l'unique solution.

L'avis adopté par la CNCDH le 28 janvier dernier<sup>5</sup> sur les ressortissants français condamnés à mort ou encourant la peine de mort en Irak préconise « *le retour (des) ressortissants présumés djihadistes ou condamnés à mort par les tribunaux irakiens, respectivement par voie d'extradition pour les premiers ou de transfèrement pour les seconds* », sur la base d'arguments juridiques et sécuritaires forts.<sup>6</sup>

Nicole Belloubet, ministre de la Justice, dans une interview donnée à *Libération* avait d'ailleurs appelé au retour des ressortissants français sur ce même constat.<sup>7</sup> Elle avait alors affirmé : « *On ne va pas avoir cinquante solutions : soit on va les rapatrier car on considère qu'il vaut mieux qu'ils soient sous contrôle français, soit ils s'évaporeront... Avec les risques que cela suscite* ».

<sup>1</sup> Interview d'Agnès Callamard, Rapporteuse spéciale des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, par Prison Insider : <https://www.prison-insider.com/articles/en-irak-des-parodies-de-justice>

<sup>2</sup> « TRIBUNE. "Il faut rapatrier les condamnés à mort français en Irak" », *Le Journal du Dimanche*, 27 janvier 2020

<sup>3</sup> « TRIBUNE. "Ce serait un immense déshonneur pour notre pays" : l'appel de 45 avocats contre les condamnations à mort de neuf Français en Irak » ; *Libération*, 3 juin 2019

<sup>4</sup> « Il faut juger en France les djihadistes français », *Le Monde*, 20 novembre 2019

<sup>5</sup> Avis adopté à 40 voix pour et 3 voix contre

<sup>6</sup> CNCDH, *Avis relatif aux ressortissants français condamnés à mort ou encourant la peine de mort en Irak*, 28 janvier 2020, [https://www.cncdh.fr/sites/default/files/191219\\_avis\\_ressortissants\\_peine\\_de\\_mort\\_detenus\\_en\\_irak\\_web.pdf](https://www.cncdh.fr/sites/default/files/191219_avis_ressortissants_peine_de_mort_detenus_en_irak_web.pdf)

<sup>7</sup> « Nicole Belloubet : « Les avocats ont des craintes qui n'ont pas lieu d'être » », *Libération*, 10 janvier 2020

ECPM

62bis avenue Parmentier

75011 Paris - France

Tel : +33 1 57 63 03 57

Fax : + 33 1 80 87 70 46

Email : [ecpm@ecpm.org](mailto:ecpm@ecpm.org)

[www.ecpm.org](http://www.ecpm.org)

Siège social

ECPM

53 rue Patay

75013 Paris

Association loi 1901

SIRET 433 508 314 00047

APE 9499Z

ECPM membre fondateur

Comité de pilotage





Le 30 janvier 2020, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté la résolution 2321 invitant les Etats membres du Conseil, dont la France, « à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer le rapatriement immédiat de tous les enfants... ».<sup>8</sup>

Intervenant lors du débat qui a précédé l'adoption de cette résolution, la Commissaire des droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Madame Mijatovic a souligné que « de nombreux membres des services de renseignement et de sécurité étaient également favorables au rapatriement, afin de mieux exercer le contrôle nécessaire ou de mettre en œuvre des mesures de désengagement ou de réhabilitation. »

Nous appelons donc les autorités françaises à prendre en considération les éléments soulevés par l'ensemble de ces acteurs et à suivre les recommandations de l'APCE et de la CNCDH quant au rapatriement non seulement des enfants et des femmes détenus dans les camps, mais aussi des citoyens français condamnés à mort en Irak.

Contacts presse :

**Michaël Luzé**, Relations Presse, [luzemichael@yahoo.fr](mailto:luzemichael@yahoo.fr)

**Raphaël Chenuil-Hazan**, Directeur général d'ECPM, [rchenuil@ecpm.org](mailto:rchenuil@ecpm.org)

Plus d'informations sur [www.ecpm.org](http://www.ecpm.org)

---

<sup>8</sup> Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, *Obligations internationales relatives au rapatriement des enfants des zones de guerre et de conflits*, Résolution 2321, 30 janvier 2020, <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=28581&lang=FR>